

Image not found or type unknown



Conciliation de résidence séparée

Par **bochereau**, le **05/02/2008** à **13:51**

Je me suis séparé fin 1999 sur décision du tribunal de grande instance. Une conciliation de divorce a eut lieu et nous a autorisé à vivre séparément. Cette procédure de divorce entamée par ma conjointe a été annulé d'un commun accord mais nous sommes restés séparés de corps et de résidence depuis cette date (1999). Cette Procédure fut reprise à la demande de Madame en août 2005. La deuxième conciliation a été prononcée le 9 décembre 2005. Divorce prononcé le 2 octobre 2006. Quelle est l'année à retenir pour tout ce qui est papier administratif et responsabilité l'un envers l'autre.rn(la conciliation de 99 n'ayant pas été annulé)ncordialement